



Procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 11 avril 2023 à l'Église de La Bostonnais à 19 h. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Guy Laplante, Gilles Lavoie, Guylaine Baillargeon, Julie Gauvin et François Baugée.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 05.

**Adoptée**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Séance ordinaire du 14 mars 2023
4. CORRESPONDANCE
  - 4.1. Augmentation des tarifs de l'Église de La Bostonnais;
  - 4.2. Défi Osentreprendre Mauricie;
  - 4.3. Lettre de madame Sylvie Lavoie;
  - 4.4. Lettre de madame Natalie Jalbert
5. SUIVI
  - 5.1. Application des règlements en vigueur;
6. AFFAIRES NOUVELLES
7. ADMINISTRATION
  - 7.1. Adoption du second projet de règlement 3-23, projet de règlement relatif aux usages conditionnels à la suite de la consultation citoyenne;
  - 7.2. Adoption du premier projet de règlement numéro 4-17-23 modifiant le règlement de zonage numéro 4-17 relatif au nombre de bâtiments accessoire à un usage résidentiel;
  - 7.3. Mandat de comptabilité;

12 avril 2023

- 7.4. Mois de la Jonquille;
  - 7.5. Comités municipaux;
  - 7.6. Nomination d'une directrice générale par intérim;
  - 7.7. Affichage de poste pour le CCU;
  - 7.8. Affichage de poste pour la direction générale;
  - 7.9. Distribution d'arbres de l'association forestière de la vallée du Saint-Maurice;
  - 7.10. Demande de congé de paie pour le conseiller monsieur Daniel Campeau;
8. TRÉSORERIE
- 8.1. Approbation de comptes – février et mars 2023;
9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 9.1. Rapport des permis de construction – février et mars 2023;
10. TRAVAUX PUBLICS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour.

**Adoptée**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 mars 2023**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, M<sup>me</sup> Guylaine Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

**Adoptée**

**4 CORRESPONDANCE**

- 4.1 Augmentation des tarifs de location de salle à l'Église de La Bostonnais.
  - 4.2 Défi Osentreprendre
  - 4.3 Lettre de démission de madame Sylvie Lavoie, directrice générale.
  - 4.4 Lettre de madame Natalie Jalbert.
5. SUIVI

5.1 Application des règlements en vigueur. Tous les règlements de la municipalité doivent être respectés.

5.2 Taxes d'ordures pour les chalets non desservis, dossier à suivre mai 2023.

## 6. AFFAIRE NOUVELLE

Aucune affaire nouvelle.

## 7. AMINISTRATION

Rés. 2023-04-01

### 7.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 3-23, PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS À LA SUITE DE LA CONSULTATION CITOYENNE;

Les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais a réalisé une réflexion afin de mieux encadrer l'exploitation de résidences de tourisme dont la demande ne cesse de croître;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge maintenant opportun de procéder à la mise en place d'un règlement sur les usages conditionnels en lien avec l'exploitation de résidences de tourisme, afin d'être concordant dans sa démarche;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 14 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 5 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Daniel Campeau et résolu majoritairement des membres du Conseil présents d'adopter le second projet de règlement no 3-23 relatif aux usages conditionnels avec modifications.

Le Conseiller Guy Laplante est retiré du vote pour conflit d'intérêt.

**Adoptée**

**Rés. 2023-04-02**

**7.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 4-17-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-17 RELATIF AU NOMBRE DE BÂTIMENTS ACCESSOIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL**

Les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais souhaite revoir les normes concernant le nombre maximal et la superficie des bâtiments accessoires à un usage résidentiel sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge maintenant opportun de procéder à une modification de son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**En conséquence,** Il est proposé par le Conseiller Guy Laplante et résolu unanimement des membres du Conseil présent d'ordonner et statuer par le présent projet de règlement ce qui suit :

De faire une assemblée publique aux fins de consultation.

**Adoptée**

**Rés. 2023-04-03**

**7.3 MANDAT DE COMPTABILITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Sylvie Lavoie quitte son poste de directrice générale le 7 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Guylaine Baillargeon possède la formation du logiciel de comptabilité Sygem;

**CONSIDÉRANT QU'AUCUNE** document de la municipalité doit circuler à l'extérieur de celle-ci;

**En conséquence,** il est proposé par le Conseiller François Baugée et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'accorder le mandat de la comptabilité de la municipalité de La Bostonnais à Mme Guylaine Baillargeon pour une période de 2 mois.

**Adoptée**

12 avril 2023

**Rés. 2023-04-04      7.4      AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d’avril est le mois de la jonquille, et qu’il est porteur d’espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est l’organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

**En conséquence**, il est proposé par le conseillère Guylaine Baillargeon et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, le conseil municipal décrète que le mois d’avril est le mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Adoptée**

**Rés. 2023-04-05      7.5      COMITÉS MUNICIPAUX 2023**

**CONSIDÉRANT** qu’il est important de responsabiliser chaque conseiller;

**CONSIDÉRANT QU’**une discussion relative aux comités municipaux a eu lieu à la séance de travail du 13 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents de procéder à la nomination des conseillers pour chacun des comités suivants :

<b>COMITÉS</b>	<b>ÉLUS</b>	<b>EMPLOYÉS</b>
Ressources humaines	Au besoin	Direction
Comité des loisirs	Au besoin	Direction
Sécurité civile	M. Daniel Campeau M. Gilles Lavoie	Direction
Finances	Mme Guylaine Baillargeon Mme Julie Gauvin	Direction
Voirie et Hygiène du milieu	M. Guy Laplante M. Gilles Lavoie	Agent rural
Matières résiduelles	Mme Julie Gauvin	Direction Agent rural
CCU	M. Daniel Campeau	Inspecteur
Foresterie		Inspecteur Citoyen au besoin

**Rés. 2023-04-06      7.6      NOMINATION DIRECTRICE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Sylvie Lavoie quitte son poste de directrice générale le 7 avril;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Natalie Jalbert travaille à la municipalité de La Bostonnais à titre de secrétaire-trésorière adjointe depuis plusieurs mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de nommer Mme Natalie Jalbert, directrice générale par intérim pour une durée de 3 mois.

**Adopté**

**Rés. 2023-04-07      7.7      POSTE VACANT CCU**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité doit être composé de quatre citoyens et un élu et l'inspecteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège #2 est vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais a l'obligation d'avoir un CCU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent **qu'un avis public** soit envoyé aux citoyens

**Adoptée**

**Rés. 2023-04-08      7.8      AFFICHAGE DE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Sylvie Lavoie, directrice générale quittera son poste le 6 avril prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de directrice générale doit être comblé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de diffuser l'ouverture du poste de directeur général sur le web, le site web de La Bostonnais et autres médias, s'il y a lieu.

**Adoptée**

**Rés. 2023-04-09      7.9      DISTRIBUTION D'ARBRES DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Bostonnais a fait une demande en vue d'obtenir des arbres de l'association forestière de la vallée du Saint-Maurice;

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par le conseiller Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil que la municipalité de La Bostonnais s'associe à l'association forestière de la vallée du Saint-Maurice pour la distribution d'arbres aux citoyens désireux de participer à ce projet. La municipalité autorise les conseillers Gilles Lavoie et Daniel Campeau à procéder à cette distribution.

**Adoptée**

**Rés. 2023-04-10      7.10      DEMANDE DE CONGÉ DE PAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11 du règlement 4-23 – Traitement des élus municipaux de la municipalité de La Bostonnais pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Campeau était en désaccord face à l'augmentation de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande de M. Daniel Campeau, conseiller, voulant qu'il ait un congé de paie pour le mois de mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Guylaine Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'accepter la demande de M. Daniel Campeau de ne pas être rémunéré au mois de mars 2023.

**Adoptée**

**8. TRÉSORERIE**

**8.1 Approbation de comptes – Février et mars 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du Conseil a reçu la listes des comptes fournisseurs à payer, la liste des fournisseurs payés et les salaires payés de février et mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité de finances ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour les mois de février et mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, que les salaires, la liste des comptes payés et a payés soient approuvées et d'autoriser la directrice générale par intérim à effectuer les paiements des comptes des mois de février et mars 2023 qui se détaillent comme suit :

Service de la paie du mois : ..... 13 138.28 \$

Comptes payés et à payer :..... 44 369.48 \$

**Adoptée**

**9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Dépôt du rapport des permis de construction pour les mois de février et mars 2023.

11 permis ont été émis en février aucun en mars à cause du changement de logiciel comptable.

**10. TRAVAUX PUBLICS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que la séance ordinaire soit levée à 21h00.



Renée Ouellette  
Mairesse

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

12 avril 2023